Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260910-2026_070-DE

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

Arrondissement de Tours

COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/070

L'an deux mille vingt-six,
le 07 septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 02 septembre 2026, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Marie-Laure THEPENIER, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 23
Nombre de Membres présents : 20
Nombre de Membres absents : 03

Présents :

Mmes Marie-Laure THEPENIER, Aline VIOLANTE, Christine SACRISTAIN, Mireille de la CROMPE, Catherine LACOUX, Jeanne-Laure BODIN, Magali DE OLIVEIRA DIAS, Catherine DEVISSCHER, Muriel HERSANT-FEREY, Elisabeth LEBLOIS, Eléonore LEBRETON et Katia BOIS ;
Ms Janick ALARY, Éric POUGETOUX, Benoît DAVID, Roland GUERTIN, Patrice NIVAULT, Patrice PYRAUT, Dany HEURTEBISE et M. Florian POLLARIS.
.

formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de suffrages
Votes : 22
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 22

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

M. Paul-Emile BELLALOUM donne pouvoir à Mme Aline VIOLANTE
M. Johnny GAUTRON donne pouvoir à Mme Christine SACRISTAIN

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Ivica TASIC

M. Patrice NIVAULT est nommé secrétaire de séance.

Remboursement de charges de factures d'eau à l'ancien locataire du logement communal – 49 Grande Rue (période de facturation post occupation du locataire M. Olivier DUHAMEL)

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune dispose d'un local d'habitation au 49 Grande Rue dont le bail a cessé en raison du décès de sa locataire.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260910-2026_070-DE

Son co-locataire, Monsieur Olivier DUHAMEL, a déménagé par la suite mais s'est manifesté auprès de la Commune en apportant la preuve que la facturation d'eau potable et d'assainissement avait été prise en charge par prélèvement automatique sur son compte bancaire sur une période considérée après son départ du logement, le 30 avril 2024.

Il convient donc par la présente de procéder au remboursement des sommes indument payées par Monsieur DUHAMEL

Périodes et sommes considérées :

- Facture n° 07 652 001 05043701 du 9/11/2024 de 80.42 € uniquement la partie du 1/05/24 au 30/06/2024 consommation de 392 à 396 m^3 soit 4m^3 remboursement de **10.34 €.**

- Facture n° 07 652 001 05043701 du 13/01/2025 de **76.35** € abonnement et consommation du 2/07/2024 au 11/12/2024 à rembourser intégralement.

- Facture n° 1057911222 du 11/07/2025 de **79.54** € abonnement et consommation (estimation) 2025 à rembourser intégralement.

- Facture n° 1063107716 du 30/01/2026 de **80.88** € abonnement et consommation (estimation) 2025 à rembourser intégralement.

Le remboursement total des factures d'eau et d'assainissement auprès de Monsieur Olivier DUHAMEL s'élève à **247.11 €.**

Entendu la présentation du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **AUTORISE** Madame la Maire à procéder à l'ensemble des remboursements des factures susmentionnées représentant un montant cumulé de 247,11 € correspondant aux factures d'eau et d'assainissement payées indument par Monsieur Olivier DUHAMEL après son départ du logement situé au 49 Grande Rue à Azay-sur-Cher, le 30 avril 2024 ;

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations comptables figurent au budget de l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 037-213700156-20260910-2026_070-DE

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

- *M. le Préfet d'Indre-et-Loire*
- *Mme la Trésorière de Loches*
- *M. Olivier DUHAMEL*

ACTE EXECUTOIRE	
Transmis au représentant de l'Etat le	10 / 09 / 2026
Reçu par le représentant de l'Etat le	10/ 09 / 2026
Publié le	10 / 09 / 2026

Pour extrait certifié conforme,
Azay-sur-Cher, le 10 / 09 / 2026

MAIRIE D'AZAY-SUR-CHER (Indre-et-Loire)

La Maire

Marie-Laure THÉPENIER

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».